

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS INSTAGRAM

« Jeu concours des 6 000 followers – Grenoble INP - UGA »

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par l'**Institut Polytechnique de Grenoble**, grand établissement public d'enseignement supérieur, dont le siège est situé à Grenoble, ci-après dénommé « l'Organisateur ».

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure disposant d'un compte Instagram valide, à l'exception des personnels de l'Organisateur directement impliqués dans l'organisation du jeu.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer au jeu-concours, les participant·es doivent, entre (la date de publication du post) et **le dimanche 4 janvier 2026 à 23h59**, remplir l'**ensemble des conditions suivantes** :

1. Être abonné·e au compte Instagram **@grenobleinp**
2. Liker le post du jeu-concours
3. Identifier **deux personnes** en commentaire du post
4. Partager le post du jeu-concours en story (en mentionnant @grenobleinp)
5. Publier sur leur propre compte Instagram une **photo en lien avec Grenoble INP – UGA** (campus, événement, bâtiment, vie étudiante, formation, recherche, etc.) et mentionner @grenobleinp

Toute participation incomplète ou ne respectant pas ces conditions ne pourra pas être prise en compte.

Article 4 – Dotation

Le jeu est doté du lot suivant :

- **Une gourde et un parapluie aux couleurs de Grenoble INP – UGA**

Le lot ne pourra faire l'objet d'aucun échange ni d'aucune contrepartie financière.

Article 5 – Désignation du ou de la gagnant·e

Le ou la gagnant·e sera tiré·e au sort parmi les participations conformes à l'ensemble des modalités définies à l'article 3.

Le tirage au sort aura lieu à l'issue du jeu, et le ou la gagnant·e sera contacté·e par message privé sur Instagram.

Sans réponse sous un délai de 7 jours, le lot pourra être attribué à un·e autre participant·e.

Article 6 – Annonce des résultats

Le résultat du jeu-concours sera annoncé sur le compte Instagram **@grenobleinp**, notamment via une story et/ou un post.

Article 7 – Responsabilité

Instagram ne parraine ni ne gère ce jeu-concours. Il n'est en aucun cas associé à l'opération.

Les informations communiquées par les participant·es sont destinées uniquement à l'Organisateur.

Article 8 – Données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce jeu sont utilisées uniquement pour la gestion du jeu-concours et l'attribution du lot.

Elles ne feront l'objet d'aucune exploitation commerciale et seront supprimées à l'issue de l'opération.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participant·es disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.